



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES 2018**

07/11/2017

Avertissement

- Le projet de Loi de finances pour 2018 ne sera définitivement adopté qu'en fin d'année (après le vote du budget primitif 2018)
- Aussi les éléments pris en compte dans ce document sont ceux qui sont disponibles à ce jour.
- Les données relatives à la fiscalité, à la DGF ou encore au FPIC pour 2018 ne seront pas connues au moment du vote du BP 2018
- Aussi des ajustements par décision modificative de crédits pourront être introduits en cours d'année 2018

ROB 2018: le contexte

- Le budget 2017 : un budget de transition:
 - élaboré par une consolidation des budgets des 4 ex-EPCI
 - sans harmonisation des compétences
- Le budget 2018: premier budget à l'initiative de la nouvelle agglomération
 - avec harmonisation des décisions en matière de fiscalité (bases minimum CFE, exonérations CFE, coefficient TASCOM.)
 - avec une harmonisation des compétences (SDIS, crématorium, éclairage public, assainissement....) et une première définition de l'intérêt communautaire (voirie, ...)

⇒ **Comparaison difficile à établir entre 2017 et 2018 dans la mesure où les périmètres d'activité évoluent.**

⇒ **Néanmoins recherche de préservation des équilibres budgétaires et financiers au travers du ratio dépenses / recettes**



ROB 2018: les points-clés du projet de loi de finances pour 2018

ROB 2018: les points-clés du PLF 2018

- **Dispositions relatives à la taxe d'habitation (article 3)**
 - ❑ Dégrèvement en 3 ans de la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages (abattement de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020)
 - ❑ **L'Etat compensera ce dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur pour les impositions de 2017.** Les variations des politiques de taux resteront par conséquent à la charge des contribuables.
 - ❑ Cette mesure appelle à une refonte plus globale de la fiscalité locale, de sa répartition et de la refondation des assiettes (révision des valeurs locatives des locaux d'habitation ?)

Le produit de TH (14 M€) représente la moitié du produit de fiscalité directe locale perçue par Loire Forez agglomération.

=> Comme il s'agit d'un dégrèvement et non d'une exonération, le dynamisme de l'évolution de la TH sera néanmoins conservé

ROB 2018: les points-clés du PLF 2018

- **Dispositions relatives au FPIC (article 61)**

- ❑ Suppression de l'augmentation du FPIC pour 2018 qui devait atteindre 2% des recettes fiscales => **le FPIC est maintenu à 1 milliard d'euros** comme en 2017.
- ❑ **Modification du mécanisme de sortie du FPIC**: les ensembles intercommunaux qui perdaient leur éligibilité au FPIC en 2017 bénéficiaient d'une garantie sur 3 ans à hauteur de 90% en 2017, 75% en 2018 et 50% en 2019.
- ❑ **Désormais la garantie s'étale sur 2 ans**: 85% la première année et 70% la deuxième année.

Pour ce qui concerne l'ensemble intercommunal Loire Forez, perte de l'éligibilité au FPIC en 2017 donc la communauté d'agglomération et ses communes membres ne percevront plus que 70% du montant en 2018 puis plus rien les années suivantes.

ROB 2018: les points-clés du PLF 2018

- **Dispositions relatives à la DGF (article 16)**

- ❑ **Gel de la DGF en 2018 (30,9 milliards d'euros)** : le montant de la contribution au redressement des finances publiques reste donc figé à son niveau de 2017.
- ❑ **Engagement contractuel de plafonnement des dépenses de fonctionnement:** Parallèlement et indépendamment du PLF, il est prévu que les collectivités locales réalisent un **effort à hauteur de 13 milliards d'euros d'ici à 2022.**
- ❑ Cet effort ne sera pas comptabilisé à travers une baisse sèche de leurs dépenses par rapport à 2017 mais **par une progression réduite des dépenses (évolution plafonnée à +1,2% par an)**
- ❑ **Nota bene:** Cette disposition concernera les **319 collectivités les plus importantes représentant près de 80% des dépenses locales** (régions, départements, communes > 50 000 hab. et intercommunalités de plus de 150 000 hab.)

Bien que Loire Forez agglomération ne figure pas dans la liste de ces 319 collectivités, il lui faudra tenir compte de ces nouvelles dispositions dans l'évolution de ses dépenses sur les prochaines années.

ROB 2018: les points-clés du PLF 2018

- **Autres dispositions**

- ❑ **Automatisation de la gestion du FCTVA à compter de 2019** (art 58): le recours à une base comptable des dépenses engagées et mises en paiement devrait permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du FCTVA.
- ❑ **A compter de 2018, institution d'une contribution annuelle des agences de l'eau** au profit d'une part de l'agence française pour la biodiversité (entre 240 et 260 millions d'euros) et d'autre part de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (entre 30 et 37 millions d'euros)
⇒ ***Cette disposition risque de réduire à terme les moyens d'accompagnement des communautés sur leurs compétences eau et assainissement, voire GEMAPI (cela pourrait représenter 300 à 400 millions d'euros de moins)***
- ❑ **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est confortée** (665 M€ pour appuyer les projets portés par les communes et les intercommunalités).



ROB 2018:

Les recettes de fonctionnement

ROB 2018: la fiscalité

- **Evolution de la fiscalité (bases et taux)**

- ❑ La revalorisation des valeurs locatives n'est plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année (novembre 2016 – novembre 2017 pour l'année 2018)
- ❑ Dégrèvement partiel (30 %) de la cotisation de TH pour 80% des ménages compensé par l'Etat en tenant compte du taux-cible de TH soit 9,84%.
- ❑ Lissage de taux en 2018 pour la CFE et la TH (2^{ème} et dernière année)
- ❑ Lissage des bases minimum de CFE sur 2 ans en 2018 et 2019
- ❑ Harmonisation progressive du coefficient de TASCOT en 2018 et 2019 pour atteindre 1,10.
- ❑ **Quelle évolution des taux de fiscalité directe locale pour 2018 et les années suivantes?**

ROB 2018: la fiscalité

• Evolution des produits de fiscalité

Hypothèse de progression des bases de +1% pour la TH / +1,5% pour la TFB / +1,4% pour la CFE

Hypothèse de maintien des taux sur toute la période (taux harmonisés)

Hypothèse d'une neutralité des nouvelles bases mini de CFE harmonisées

en €	2017	2018	2019	2020
TH	14 022 492	14 302 942	14 445 971	14 590 431
TFB	998 594	1 013 573	1 028 776	1 044 208
TFNB	84 316	84 316	84 316	84 316
CFE	7 680 155	7 787 677	7 896 705	8 007 259
Total 4 taxes	22 785 557	23 188 508	23 455 768	23 726 214
CVAE	3 691 430	3 691 430	3 691 430	3 691 430
TASCOM	670 784	670 784	718 784	718 784
IFER	386 980	412 980	412 980	412 980
Taxe additionnelle FNB	159 195	159 195	159 195	159 195
Total autres taxes	4 908 389	4 934 389	4 982 389	4 982 389

harmonisation du coefficient de TASCOM
+ 48 000 € à terme

nouvelles IFER sur commune de Ste Agathe la
Bouteresse 26 000 € par an)

Evolution de la fiscalité	2017/2018	2018/2019	2019/2020
en montant	428 951	315 260	270 445
en %	1,5%	1,1%	1,0%

ROB 2018: les tarifications

- **Principe général à tous les budgets: la comptabilisation des charges indirectes et des frais de structure**
 - ❑ L'analyse des charges depuis 2015 montre que le ratio des charges de structure (non affectées directement aux services) représentent **environ 12% par an** des dépenses totales réalisées.
 - ❑ Les charges de structure sont comptabilisées depuis 2016 sur les budgets annexes concernés (Assainissement, ordures ménagères, transport urbain)
 - ❑ Ce travail permet une **meilleure connaissance des coûts réels** des services et **leur juste financement** via les budgets annexes et les mutualisations.

ROB 2018: les tarifications

- **Compétence ordures ménagères**

- ❑ Le nouvel EPCI a 5 ans pour harmoniser le financement de cette compétence.
- ❑ Le travail sur l'harmonisation du financement de la compétence et les modalités de collecte sur le territoire est en cours.
- ❑ Pour 2018 ce sont donc encore les régimes mis en place par les ex-EPCI qui continuent de s'appliquer à savoir:

TEOM pour les périmètres ex-CALF et ex-CCMHF

REOM pour les périmètres ex-CCPA et ex-CCSBC

- ❑ Maintien à l'identique en 2018 des taxes et redevances mises en œuvre en 2017.

ROB 2018: les tarifications

- **Compétence assainissement**

- ❑ Elargissement de l'exercice de la compétence sur l'ensemble du périmètre au 1^{er} janvier 2018.
- ❑ Harmonisation des tarifs prévue sur 5 ans (2018 – 2022).
- ❑ Pour atteindre le tarif-cible en 2022:

40 € HT pour la part fixe

1,80 € / m³ HT pour la part variable

- ❑ Objectif d'harmoniser la tarification du SPANC pour la prochaine campagne de contrôles (à partir de 2019)

ROB 2018: les tarifications

- **Autres services publics**

- ❑ Actualisation au 1^{er} septembre de chaque année des tarifs des équipements sportifs suivant l'inflation
- ❑ Harmonisation des principes de tarifications des équipements culturels (dont les médiathèques)
- ❑ Maintien des tarifications des centres de loisirs et autres structures petite enfance, enfance- jeunesse dans l'attente d'un travail sur l'harmonisation des tarifs qui sera conduit à partir de 2018
- ❑ Maintien des tarifications du transport urbain
- ❑ Maintien des tarifications des recettes des OM (ventes de bacs, déchetteries...) dans l'attente d'une harmonisation des tarifs sur 2018.

ROB 2018: les tarifications

- **Loyers divers**

- Maintien des tarifications pour les locations aux entreprises (REZO, ateliers partagés, ...)

- **Tarifications des services communs / plateformes de services**

- Maintien de la non refacturation des frais aux adhérents pour:
 - le service ADS
 - le service facturation eau et assainissement
- Tarification des autres services communs et/ou plateformes de services selon les unités d'œuvre qui sont proposées par le schéma de mutualisation 2018.



ROB 2018:

Les dépenses de fonctionnement

ROB 2018: les charges à caractère général

□ Evolution du chapitre 011 – Charges à caractère général

DEPENSES	Crédits ouverts 2017 (BP+DM+reports)	Propositions BP 2018	Variation 2017/2018	
			Valeur	en %
011 - charges à caractère général	8 720 836	11 583 160	2 862 324	33%
dont nouvelles dépenses lignes régulières transport	320 000	1 350 000	1 030 000	322%
dont nouvelles charges Voirie liées à l'extension de périmètre	687 956	1 260 941	572 785	83%
dont nouvelles charges EP liées à l'extension de périmètre	1 502 100	1 817 500	315 400	21%
dont nouvelles dépenses service Habitat	355 846	628 782	272 936	77%
dont nouvelles charges de fonctionnement / bât Carnot, SAUR et maison des remparts		162 600	162 600	
dont prévision d'augmentation des dépenses Environnement	70 950	195 456	124 506	175%
dont augmentation des prévisions dépenses de communication	277 850	379 095	101 245	36%
dont augmentation des dépenses sur réseau culturel territorial (dont PAH)	37 800	129 470	91 670	243%
dont nouvelles dépenses LEADER		45 600	45 600	
dont augmentation des dépenses de fonctionnement Cinéma de St Bonnet le Château	38 600	65 175	26 575	69%
dont augmentation de dépenses de fonctionnement service Petite enfance	394 960	421 355	26 395	7%
dont augmentation des dépenses de fonctionnement Maison des Grenadières	8 800	25 885	17 085	194%

ROB 2018: les dépenses de personnel

❑ Ratio dépenses nettes de personnel / total dépenses réelles de fonctionnement

Où dépenses nettes de personnel = prévisions chapitre 012 – prévisions des recettes associées au personnel (*remboursements sur rémunérations du personnel, subventions et participations sur les postes, refacturations aux adhérents des services mutualisés, remboursements par les budgets annexes, financement au travers des attributions de compensation des communes*)

	CA 2016 (consolidation 4 EPCI)	BP 2017	CA 2017 prévisionnel	BP 2018
Montant total du chapitre 012	10 037 863	13 100 000	12 545 700	15 800 000
Montant des recettes de personnel	3 185 356	5 407 477	5 025 903	6 728 255
Montant dépenses nettes de personnel	6 852 507	7 692 523	7 519 797	9 071 745
Total dépenses réelles de fonctionnement budget principal	36 954 757	47 700 000	45 563 774	50 134 594
Ratio dépenses nettes de personnel / DRF	18,5%	16,1%	16,5%	18,1%

Retour en 2018 à un ratio prévisionnel comparable au ratio consolidé des 4 anciens EPCI après une année 2017 transitoire.

ROB 2018: les dépenses de personnel

❑ Données pour les ressources humaines

Actuellement: 301 postes ouverts au tableau des effectifs qui représentent **283,8 ETP** (équivalent temps plein)

2018 : année de consolidation après la fusion

- ✓ extension des compétences assainissement, éclairage public et voirie,
- ✓ développement de la mutualisation

Ces points sont proposés plus en détails dans la note de synthèse du conseil communautaire.

Autres données RH

- ✓ Travail d'harmonisation du temps de travail en cours.
- ✓ Pas d'avantages en nature recensé.

ROB 2018: les subventions versées et autres participations

- ❑ Il sera proposé au conseil du 19 décembre, pour chacune des compétences concernées (culture, sports, tourisme....) un cadre permettant d'octroyer les aides accordées aux associations et aux initiatives locales.
- ❑ Suite à l'harmonisation statutaire, le versement de la contribution SDIS s'élève à **2 756 049 € pour l'année 2018** (compensé par les prélèvements des AC des communes)

ROB 2018: les relations financières avec les communes

- **Constitution d'un groupe de travail qui va aborder les sujets suivants:**

rationaliser les relations financières entre l'agglomération et ses communes



en harmonisant la politique des fonds de concours, cercle vertueux d'économie d'énergie, etc...

optimiser les ressources



Retrouver l'éligibilité au FPIC, maximiser la DGF, stabiliser la pression fiscale

optimiser la dépense publique



maîtriser les participations communautaires pour dégager des marges de manœuvre, prioriser les dépenses, arbitrer

conforter la gouvernance



clarifier les possibilités de financement par l'EPCI pour permettre d'orienter les demandes et améliorer la visibilité de l'action locale (subventions)

ROB 2018: les relations financières avec les communes

- **A partir des analyses rétro et prospectives des communes déjà réalisées, mais aussi à partir de l'observatoire fiscal, il est proposé de travailler à la définition d'un protocole d'actions sur 2 thématiques majeures :**

Dynamiser le projet de développement du territoire

- construire un PPI communautaire (bloc local)
- définir une politique de soutien financier
- aider à la rationalisation de l'implantation et à l'optimisation de l'utilisation des équipements communaux
- se donner des critères communs et partagés pour viser une orthodoxie financière
- définir une instance pour arbitrer les projets
- favoriser les initiatives nouvelles (cercle vertueux d'économie d'énergie, création de communes nouvelles...)
- encourager la mise en commun des moyens (services unifiés, services communs, plateformes de service)

Accompagner les communes fragilisées

- Identifier les facteurs de fragilité
- favoriser l'émergence de communes nouvelles et encourager le rapprochement des plus petites communes
- accompagner le projet communal de redressement par le conseil et l'expertise, voire un soutien financier



ROB 2018: les engagements pluriannuels (programme pluriannuel d'investissements)

ROB 2018: les engagements pluriannuels (PPI)

- ❑ Cumul des prévisions suite mise à jour du PPI (septembre – octobre 2017)

en €	Cumul 2017-2020 (4 ans)		Moyenne sur les 4 ans	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Total des prévisions PPI version 2	106 262 279	15 539 484	26 565 570	3 884 871
dont THD	21 338 360	0	5 334 590	0
dont Voirie - EP	39 631 183	6 779 245	9 907 796	1 694 811

- ❑ Rappel de l'objectif de la lettre de cadrage budgétaire de juin 2017:

Enveloppe annuelle de dépenses d'équipement = 21 M€

⇒ Il en résulte donc un **écart de 5,5 millions d'euros/ an soit 22 millions d'euros d'ici la fin du mandat**

- ❑ Certains programmes sont incompressibles:

THD qui représente 20% de l'ensemble des dépenses prévues sur la période

Voirie – EP qui représente 36 % de l'ensemble des prévisions nettes d'équipement sur les 4 ans

ROB 2018: les engagements pluriannuels (PPI)

- ❑ Taux de réalisation des opérations d'équipement:
la version 2 de la prospective tient compte **d'un taux de réalisation** des prévisions inscrites en opérations d'équipement **de 60%** sur toute la période
- ❑ Taux de réalisation au 16/10/2017 des opérations d'équipement du budget principal:
- ❑ Dépenses: 23% (sur le mandaté) et 58% (sur le mandaté + l'engagé)
- ❑ Recettes: 15% (sur le titré) et 61% (sur le titré + l'engagé)
- ❑ Quid de l'hypothèse de taux de réalisation à 60% compte tenu des dépenses incompressibles sur le mandat des opérations liées au THD et à la voirie-EP?
 - Hypothèse 60% => part des autres opérations = **2,8 M€** (cumul sur 4 ans)
 - Hypothèse 70% => part des autres opérations = **13,4 M€** (cumul sur 4 ans)
 - Hypothèse 80% => part des autres opérations = **24 M€** (cumul sur 4 ans)

ROB 2018: les engagements pluriannuels (PPI)

- ❑ Critères d'arbitrage des propositions en investissement: pour retenir les projets il sera tenu compte notamment:
 - Le projet est-il déjà engagé?
 - Quel est son degré de priorité: répond-il à:
 - ✓ une obligation réglementaire ?
 - ✓ une mise en sécurité?
 - ✓ Le projet a-t-il une dimension stratégique?
 - ✓ fait-il l'objet d'une réduction de l'AC des communes?
 - ✓ fait-il l'objet d'une contractualisation avec un organisme extérieur?
 - Est-il subventionné?
 - Quelle est la capacité de réaliser/ démarrer le projet dans l'année?
 - Quels impacts sur le fonctionnement ?
 - Existence et étude d'autres solutions alternatives?

ROB 2018: les propositions d'AP/CP

- ❑ Objectif: optimiser la gestion budgétaire de la section d'investissement
- ❑ En 2017, 5 opérations comptabilisées sur le budget principal sont gérées en AP/CP (et concernent le périmètre de l'ancienne communauté d'agglomération)
 - Construction des 2 médiathèques têtes de réseau
 - Premier PLH
 - Deuxième PLH
 - PLU intercommunal
 - Déploiement du THD
- ❑ Proposition d'ouverture de nouvelles AP/CP en 2018:
 - Réhabilitation du bâtiment de l'Orangerie (budget principal)
 - Travaux assainissement 2018 (budget assainissement)
 - Construction d'une nouvelle déchetterie à Savigneux (budget TEOM)



ROB 2018: la dette et la trésorerie

ROB 2018: l'état de la dette

- Récapitulatif des emprunts par budget

Budget	CRD au 01/01/2018 *	Nombre de prêts	Part taux fixe	Dette par habitant (pop INSEE) **	Taux moyen endettement (en %)
Budget Principal	28 191 246,75 €	45	99,6%	255,40 €	2,29%
<i>dont emprunts THD</i>	9 299 477,04 €	5	100%	84,25 €	1,40%
Budgets annexes Ordures ménagères	31 261,00 €	1	100,0%	0,28 €	4,24%
Budget annexe Assainissement	20 479 351,55 €	81	83,3%	249,21 €	2,86%
Budgets annexes Economie (Ateliers partagés et ZAE)	666 861,45 €	8	44,7%	6,04 €	2,13%
Total pour l'ensemble des budgets	49 368 720,75 €	135	86,7%	509,90 €	2,53%

* y compris l'emprunt assainissement 2017 (3 M€) contracté en fin d'année mais sans les emprunts transférés suite à l'élargissement du périmètre

** sur la base de la population INSEE au 1er janvier 2017 (88 communes) soit 110 379 hab

sauf pour le budget annexe Assainissement (dette par habitant calculée uniquement sur les 45 communes ex-CALF)



ROB 2018: les ratios d'épargne et la capacité de désendettement

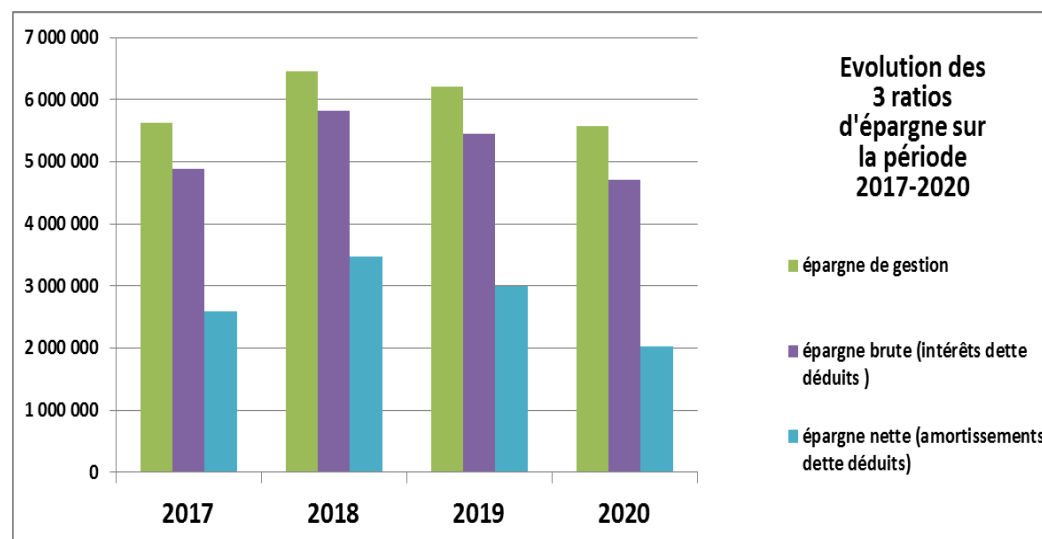
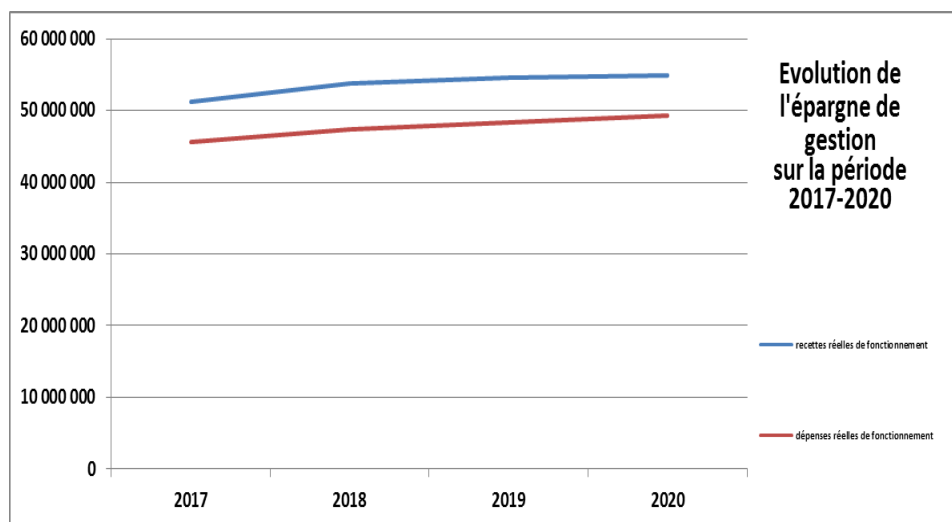
ROB 2018: les ratios d'épargne et la capacité de désendettement

- La prospective financière permet de renseigner sur l'évolution de la situation financière du budget principal et de dégager une tendance.
- Elle s'appuie sur le suivi de l'évolution d'indicateurs financiers (épargne de gestion, épargne brute et épargne nette ou encore capacité de désendettement)
- Les objectifs fixés sur la durée du mandat sont:
 - ❑ **Conserver un taux d'épargne brute supérieur à 10%**
 - ❑ **Conserver une capacité de désendettement inférieure à 7 ans**

ROB 2018: les ratios d'épargne

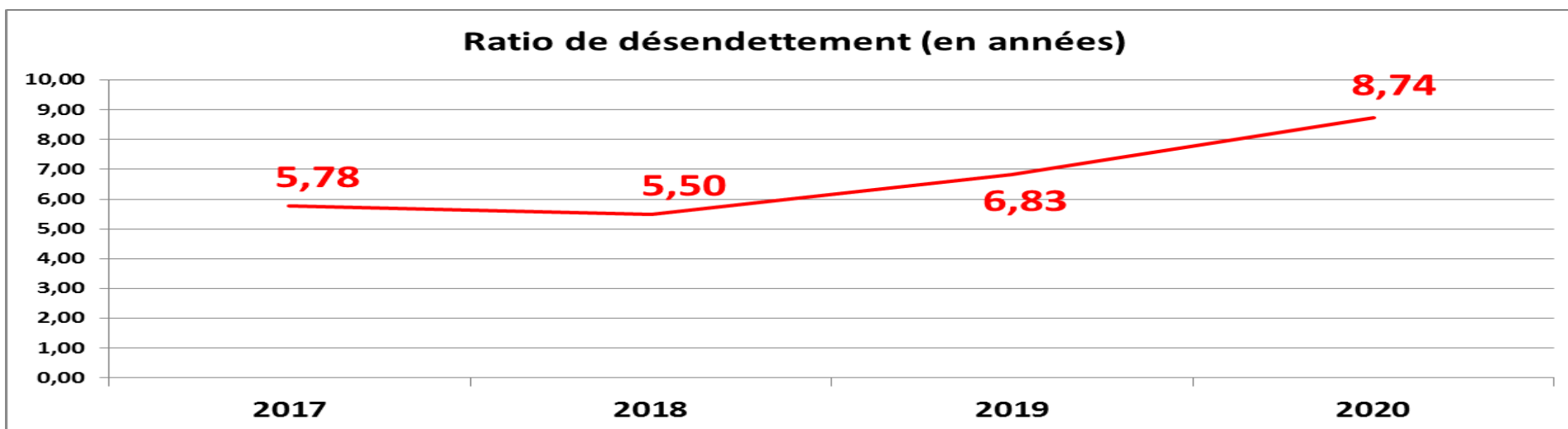
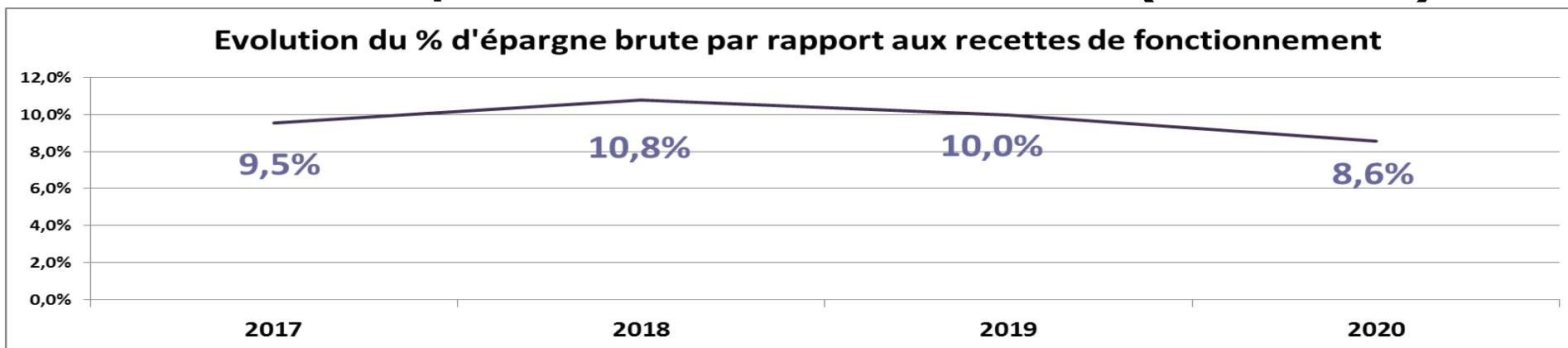
- Prévisions d'évolution des 3 ratios d'épargne sur la période 2017 - 2020

	2017	2018	2019	2020
recettes réelles de fonctionnement	51 188 444	53 835 988	54 513 727	54 857 957
dépenses réelles de fonctionnement	45 563 774	47 376 708	48 304 381	49 281 034
épargne de gestion -	5 624 669	6 459 280	6 209 346	5 576 923
épargne brute (intérêts dette déduits)	4 879 145	5 813 895	5 449 617	4 705 714
épargne nette (amortissements dette déduits)	2 598 256	3 472 195	2 988 656	2 032 082



ROB 2018: les ratios d'épargne

- Prévisions d'évolution du ratio de taux d'épargne brute et de capacité de désendettement (2017-2020)



NB: Évolutions présentées avec l'hypothèse de rééquilibrage taux de TEOM / taux de TFB dès 2019 pour 1 million d'euros par an